



Département
des Alpes Maritimes
Arrondissement de Nice

NOTE DE PRESENTATION RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

MAIRIE
de
LA TOUR SUR TINEE
06420

BUDGET PRIMITIF 2019

Téléphone : 04.93.02.05.27

Télécopie : 04.93.02.05.66

e.mail : mairie.latoursurtinee@orange.fr

1) BUDGET PRINCIPAL

Le présent document porte sur les éléments économiques et budgétaires du Budget Primitif 2019, voté lors du Conseil Municipal du 22 mars 2019. Les orientations et projets ont été présentés lors du séminaire du 8 février 2019.

Décisions en matière de taux de contributions directes : pas d'augmentation.

Taux votés identiques à ceux votés en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,09 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,64 %

1) Section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement :
 - 011 - Charges à caractère général : 154 200,00 €
 - 012 - Charges de personnel : 174 700,00 €
 - 014- Atténuation de produits : 18 117,00 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 173 050,00 €
 - 66- Charges financières : 14 300,00 €
 - 67- Charges exceptionnelles : 258 300,00 € (Montant impacté par la clôture du mandat de gestion provisoire avec la Métropole NCA et qui correspond à la différence entre les mandats d'un montant de 251 927,88 € et les titres d'un montant de 341 415,73 € et qui se traduira par un solde en faveur de la Commune d'un montant de 89 487,85 €)
 - 022 Dépenses imprévues fonctionnement : 20 000,00 €

TOTAL dépenses fonctionnement : 812 667,00 €

- 48 - Amortissements : 9 280 €

Le virement à la section investissement s'élève à : 423 255,94 €.

- Recettes de fonctionnement :
 - 013 - Atténuation de charges : 13 250 €
 - 70 - Produits de services : 225 000 €
 - 73- Impôts et taxes : 167 398 €
 - 74 - Dotations et participations : 167 862,00 €
 - 75- Autres produits gestion courante : 37 430,00 €
 - 76-Produits financiers : 10,00 €
 - 77- Produits exceptionnels : 344 066,97 € (Montant impacté par la clôture du mandat de gestion provisoire avec la Métropole NCA et qui correspond à la différence entre les mandats d'un montant de 251 927,88 € et les titres d'un montant de 341 415,73 € et qui se traduira par un solde en faveur de la Commune d'un montant de 89 487,85 €)
- TOTAL recettes de fonctionnement : 955 016,97 €**

2) Section d'investissement :

- Dépenses d'investissement :
 - Dépenses en opérations d'équipement : 866 500,00 €, projets supérieurs ou égaux à 50 000 Euros : continuité de l'aménagement de parking haut de Roussillon, réhabilitation des gîtes, rénovation du four communal La Tour, acquisitions, fonds de concours à la Métropole NCA pour les travaux d'aménagement des traversées de la Condamine et de la Vallière
 - Remboursement d'emprunt : 72 736,67 €
 - 020 - Dépenses imprévues investissement : 28 744,01 €

TOTAL dépenses d'investissement : 967 980,68 €

- Recettes d'investissement :
 - Subventions d'équipement : 220 374,00 €
 - Emprunt : 200 000 € (prêt relais à 0,5 %)
 - FCTVA + Excédent de fonctionnement + TLE : 230 077,20 €
 - Créances sur Communes : 23 570,74 € (remboursement du budget annexe lotissement)

TOTAL recettes d'investissement : 675 021,94 €

→ Amortissements : 9 280,00 €

+ virement de la section fonctionnement : 423 255,94 €.

Au total, le budget est équilibré :

→ Dépenses cumulées fonctionnement : 1 245 202,94 €

→ Recettes cumulées fonctionnement : 1 245 202,94 €

→ Dépenses cumulées investissement : 1 405 981,81 €

→ Recettes cumulées fonctionnement : 1 405 981,81 €

DEPENSES TOTALES : 2 651 184,75 €

RECETTES TOTALES : 2 651 184,75 €

2) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'AUTRANNE

Ce budget retrace les opérations qui permettront la viabilisation du lotissement et la vente des lots.

Au total, le budget est équilibré :

→ Dépenses cumulées fonctionnement : 97 492,23 €

→ Recettes cumulées fonctionnement : 97 492,23 €

→ Dépenses cumulées investissement : 104 892,95 €

→ Recettes cumulées investissement : 104 892,95 €

DEPENSES TOTALES : 202 385,18 €

RECETTES TOTALES : 202 385,18 €

22 MARS 2019


